

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le vingt huit du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mme BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick

Absent : M GIRAUD Christophe,

Absents représentés : Mme BALDET Maryse, M CRESPIY Philippe, Mmes FOURNEL Michèle, VAGGIANI Renée,

M MOUNIER Michel a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

Droit de préemption

- vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 213 (rue du Vallat),
- vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 182 (Place François d'Estaing),
- vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 48 (rue St Jean),
- vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 217 (rue des Pénitents),

la Commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Prêt du gymnase** : Régis LAC présente quatre propositions transmises par différentes banques pour un emprunt destiné à financer les travaux de réfection de la toiture du gymnase et la mise en place de panneaux photovoltaïques. Il rappelle que les annuités d'emprunt devraient être financées grâce aux revenus générés par la revente d'électricité à EDF. Il propose de contracter un prêt pour une durée de 20 ans et pour un montant de 600 000 €. Différentes solutions sont envisagées : prêt à taux variable ; prêt à taux fixe ou prêt capé. Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire pour un montant de 600 000 €, sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 4.70 %.
- **Marchés à bons de commande** : Monsieur le Maire rappelle au conseil le marché à bons de commandes qui a été engagé avec la DDEA dans le cadre de l'ATESAT. La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 14 mai dernier a permis de retenir une entreprise par lot. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer les diverses pièces composant le dossier de marché en rapport avec le goudronnage. Le

Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les documents du marché et confie la prestation de reprographie des six dossiers de marché à Diazorama.

- **Plan d'eau** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la question du plan d'eau abordée lors du dernier conseil. Un expert a été consulté. Il a immédiatement conclu que la résistance de la digue n'était plus garantie suite à la crue du mois de novembre et que les risques de rupture étaient trop importants. Monsieur le Maire indique qu'il refuse de prendre tout risque inconsidéré pour des raisons de sécurité évidentes, et ajoute que le plan d'eau ne pourra pas être mis en service cet été. Cependant, un aménagement à minima pourra être envisagé. Une plage et une petite « retenue » d'eau pour les enfants pourraient être mises en place, si cela s'avère possible et peu onéreux.

- **Révision du P.L.U.** : Monsieur le Maire présente la demande de Joël PRADIER qui souhaite construire un bâtiment agricole sur la route du Pont de Moulines. Le projet étant très flou et le site choisi peu propice compte tenu de l'impact visuel important en contrebas de la route, le Conseil émet un avis réservé, sans toutefois s'opposer totalement à ce projet. Il invite le demandeur à présenter un projet clair et décide de laisser la décision finale aux services de l'Etat compétents en la matière.

Section du Mont : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une commission syndicale a été constituée sur la section du Mont à la demande des habitants du Mont, l'actuelle municipalité étant la première à avoir accepté la création d'une commission syndicale. Il précise toutefois qu'elle hérite d'une situation peu claire caractérisée par un certain nombre de malentendus. Afin d'éclaircir la situation et de repartir sur de nouvelles bases, un compromis est proposé à la commission. Il propose que la Commune qui a perçu pendant de nombreuses années des revenus provenant de la carrière du Mont sans les réinvestir intégralement sur le territoire de la section prenne à sa charge les annuités de l'emprunt qui concerne l'assemblée du village, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Les revenus de l'année 2009 seraient intégralement affectés sur le budget annexe nouvellement créé. En contrepartie du versement des revenus de l'année complète, alors que la commission vient à peine d'être créée, la restauration du four promise serait prise en charge par la commission syndicale. Il termine en indiquant que le budget annexe à créer sera préparé par la Commission syndicale et voté par le Conseil Municipal. Toutes les recettes et toutes les dépenses de la section seront inscrites sur ce budget comme le veut la loi, et comme l'a rappelé le Trésorier Payeur. Le Maire en sera l'ordonnateur. Le Conseil approuve à l'unanimité le compromis proposé et décide à de créer un budget annexe.

- **Subvention JSP** : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention complémentaire des Jeunes Sapeurs Pompiers. Le Conseil, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 100 € à l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers.
- **Signalisation routière** : un avis d'appel public à concurrence a été lancé pour la signalisation routière destinée à l'aménagement du bourg. Deux entreprises ont répondu. L'entreprise ASP de Saint Germain Laprade est retenue pour un montant de 2397 € HT 75.
- **Jurés d'assises** : Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort des jurés d'assises : Chantal VARRAUD, Marie-Laure PRADINES, Aurélie MARCON, Josette BONNEFOY, Stéphane FIALON, Eva MULLER ont été tirés au sort. Deux d'entre eux seront retenus.

- **Turbine** : Monsieur le Maire explique au Conseil que l'ancienne turbine datant du début du 20^{ème} siècle qui servait à alimenter le Monastier en électricité a été mise en vente par ses propriétaires. Il faut cependant la démonter et la sortir du garage où elle se trouve actuellement. Il ajoute qu'il serait peut-être judicieux de pouvoir la récupérer, compte tenu de son caractère historique pour la Commune et de la qualité de la machine. Les personnes qui voudraient s'investir dans ce projet seront les bienvenues.
- **Caveau Laurent Eynac** : Monsieur le Maire présente un devis pour la rénovation du caveau de Laurent Eynac de 1475 € HT. Le Conseil décide à l'unanimité de commander ces travaux et de les inclure dans l'opération « cimetière » du budget communal.

Dates diverses

Prochain conseil le 25 juin à 20 h.